



Commune de Briord

Lieu : Mairie Briord

Date de transmission de la convocation : 19 juin 2023

## PROCES VERBAL D'ABSENCE DE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 23 JUIN 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Patrick BLANC, Maire.

### Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal.
2. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Délibération n°1 : Désignation d'une référente déontologue et conventions de mutualisation avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
4. Délibération n°2 : Achat d'une parcelle de terrain, située à l'entrée de Flévieu, au Département de l'Ain
5. Délibération n°3 : Mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024
6. Délibération n°4 : Passage à la nomenclature M57 : modalités de gestion des amortissements
7. Délibération n°5 : Plan de financement pour le projet de requalification d'un bâtiment communal existant en bâtiment administratif
8. Délibération n°6 : Demande de subvention supérieure à 300 000 € (fonds vert)
9. Délibération n°7 : Contribution financière 2023 au Sivom Rhône-Chartreuse de Portes au titre de l'exercice 2023
10. Délibération n°8 : Cession des matériels de l'ancien restaurant du Pont de Briord
11. Délibération n°9 : Résiliation d'un bail emphytéotique liant la commune de Briord et la société Logidia
12. Point sur les opérations de modernisation énergétique du groupe scolaire
13. Divers :
  - Informations diverses
  - Fixation de la date du prochain conseil municipal

### Présents :

M. **Patrick Blanc**, maire,  
M. **Florian Alonzi**, M. **Serge Merle**, adjoints,  
Mme **Sarah Becfevre**, conseillère déléguée,  
M. **Pascal Fonteneau**,  
M. **Aurélien Lambert**,  
Mme **Ophélie Petit**, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

Mme **Marjorie Salles**, adjointe, représentée par Mme **Ophélie Petit** ;  
M. **Ludovic Christin**, conseiller municipal, représenté par M. **Pascal Fonteneau** ;  
Mme **Céline Ménaldo**, conseillère municipale, représentée par Mme **Sarah Becfevre** ;  
Mme **Chloé Morin**, conseillère municipale, représentée par M. **Florian Alonzi** ;  
M. **Stéphane Saint-Pol-Hugoo**, conseiller municipal, représenté par M. **Aurélien Lambert** ;  
M. **Fabien Schmitz** conseiller municipal, représenté par M. **Patrick Blanc** ;  
Mme **Gaëlle Thomet**, conseillère municipale, représentée par M. **Serge Merle** ;

**Absent :**

M. **Sylvain Lagrut**, conseiller municipal.

**Quorum**

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Vu l'absence de quorum constaté après avoir vérifié le nombre de présents et la validité des émargements sur la feuille de présence à 20h10, la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2023 n'a pu se tenir :

*Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 7*

Monsieur le maire indique que, conformément aux dispositions prévues à l'alinéa 2 de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera convoqué de nouveau, avec le même ordre du jour, **mardi 27 juin 2023 à 20h00** et qu'il délibèrera alors valablement **sans condition de quorum**.

**Le président lève la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2023 à 20h20**

**BRIORD, le 26 juin 2023**

Monsieur le Maire,  
Patrick Blanc